

Ville de NIEDERBRONN les BAINS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le

Lundi 03 Novembre 2025 à 20 heures (Vingt heures)

à l'Hôtel de Ville et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 22 Septembre 2025.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Participation et financement du projet de coopération transfrontalière des stations thermales labellisées et des établissements thermaux du territoire PAMINA.
4. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 4/1. Révision des tarifs et redevances avec effet au 1er Janvier 2026.
 - 4/2. Zone de loisirs du Montrouge - Aménagement d'un chemin piétonnier de liaison – Demande de subvention.
 - 4/3. Voyage scolaire DAMBACH - Demande de participation.
 - 4/4. Emprunt au Budget Principal pour le financement du programme d'investissement – Attribution du contrat.
 - 4/5. Convention d'occupation précaire de terrains au Sandholz – Avenant.
 - 4/6. Chemin des Pierres – Régularisations foncières - Délibération complémentaire.
 - 4/7. Acquisition de parcelles au droit du Lotissement Les Prés / Route de Reichshoffen – Décision d'aliéner.
 - 4/8. Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
 - 4/9. Redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisation particulières d'énergie électrique et de gaz.
 - 4/10. Mise à disposition de l'archiviste itinérant du CDG 67 – Renouvellement de la convention pour 2026.
 - 4/11. Accueil d'une Boutique de vente éphémère – Convention d'occupation – Modification du locataire.
 - 4/12. Demande de subvention complémentaire de l'OCSL pour l'organisation de la Nuit du Feu 2025.
5. Sinistre sur la voie SNCF – Autorisation d'ester en justice – Constitution d'une provision.
6. Divers et communications.
7. Affaires de personnel :
 - 7/1. Pôle Technique - Responsable du Centre Technique Municipal - Création d'un emploi permanent de technicien principal de 2^e classe.
 - 7/2. Service Technique/Entretien - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique suite à un accroissement temporaire d'activité.

7/3. Service Accueil / Qualité de Vie - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et coordinateur du Service Qualité de Vie.

7/4. Service Accueil/Communication-événementiel – Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

7/5. Service des Ressources Humaines – Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le 24 Octobre 2025

 **Le Maire,**
Anne GUILLIER